contre l'expulsion des sœurs des hôpitaux maritimes. Jamais en cinq ans de fonctions de préfet maritime, l'orateur n'a reçu une seule plainte contre les religieuses.

Il s'indigne des accusations portées contre ces femmes dévouées et leur adresse en son nom et *au nom de nombreux marins*, le salut que tout homme de cœur doit à des persécutées et à des victimes.

M. CUVERVILLE apporte à la tribune une déclaration identique.

M. PELLETAN. — La question n'est pas budgétaire, elle a d'ailleurs été discutée à la Chambre.

La protestation de MM. Jaille et Cuverville tient à des convictions que je respecte ; mais je tiens à dire que je n'ai pris la mesure qu'on me reproche qu'après avoir acquis le certitude que la présence des religieuses dans les hôpitaux causait de graves désordres administratifs. Je n'ai jamais insulté les religieuses.

M. CUVERVILLE. — Un de vos contrôleurs les a traitées de voleuses.

M. PELLETAN. — C'est absolument inexact. Tous ceux qui connaissent les contrôleurs savent qu'aucun n'est capable d'employer cette expression.

Je maintiens que la présence des sœurs causait de graves désordres. Certaines d'entre elles avaient constitué, en dehors de tout contrôle, de grosses réserves de matériel.

On m'a opposé des protestations générales ; mais aucun des faits que j'ai indiqués n'a été contesté.

M. CUVERVILLE. — Parce que nous n'avons pas le temps.

M. PELLETAN. — Ce sont les chefs dont vous indiquez si souvent le témoignage qui m'ont renseigné. Ces chefs, en raison de leurs convictions religieuses, étaient désarmés vis-à-vis de ces subordonnées d'un genre spécial. C'est pour cela que *j'ai fait partir les sœurs des hôpitaux.*

Les chapitres 12 à 24 sont adoptés.

A propos du chapitre 25 (Constructions neuves, salaires), M. DELOBEAU demande le relèvement de 275.000 francs, de façon à rétablir le crédit voté par la Chambre pour augmenter le salaire des ouvriers des arsenaux.

M. CUVINOT, rapporteur, s'oppose à ce relèvement.

La séance est suspendue à midi.

SEANCE DU SOIR

A 2 heures, nos pères conscrits rentrent en séance.

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine à l'article 25.

M. DELOBEAU insiste pour le relèvement des salaires des ouvriers de la marine. Ces salaires sont insuffisants pour faire vivre les ouvriers et leurs familles. Nombre d'entre eux, à Toulon notamment, sont obligés de se faire inscrire au bureau de bienfaisance.

M. PELLETAN montre que le Parlement, relevant constamment depuis plusieurs années tous les salaires, *le Sénat serait mal venu à voter aujourd'hui une mesure contraire.*

S'il a, lui, augmenté les salaires, c'est avec l'argent devenu disponible par suite de la diminution du nombre des ouvriers. La Chambre et le Sénat semblaient avoir, lors de la discussion du budget de 1903, autorisé cette opération.

L'Etat a le devoir de suivre le mouvement général de relèvement des salaires. Partout les salaires se sont relevés depuis 50 ans de 100 %. Dans les arsenaux ils ne l'ont été que de 53 % ; les ouvriers des arsenaux gagnent moins que ceux de l'industrie privée.

Ils gagnent moins que les autres ouvriers de l'Etat ; un ouvrier des tabacs gagne 5 fr. 55 en moyenne, un ouvrier des allumettes 6 fr. 44, celui des arsenaux 3 fr. 25. Beaucoup de ces derniers ont recours à l'Assistance publique. Cela est-il compatible avec l'honneur national ?

Je ne veux, dit le ministre, négliger aucun effort pour assurer leur pain aux ouvriers qui forgent les armes destinées à la défense nationale. Je fais appel au Sénat pour qu'il m'en fournisse les moyens. Tous les partis doivent collaborer à l'œuvre de justice dont j'ai pris la défense.

M. ANTONIN DUBOST réplique qu'il ne s'agit pas ici des souffrances des ouvriers. Ce qu'a dit le ministre montre qu'il faut faire disparaître l'organisation de la marine. Or, des relèvements de crédits auraient un effet absolument contraire.

Quant à la prétention du ministre de faire des relèvements de salaires à l'aide de crédits disponibles, elle est absolument en opposition avec le droit de contrôle du Parlement. Les fractions de crédits devenant disponibles doivent, en fin d'exercice, tomber en annulation : C'est là la saine légalité parlementaire.

Le relèvement du crédit est repoussé par 166 voix contre 119.

Le chapitre 25 de la commission est adopté, ainsi que les suivants jusqu'au 41e.

A propos du chapitre 42 (points d'appui de la flotte), le ministre demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre que la commission a réduit de 240.000 francs.

M. DUBOST répond que le crédit tel que l'a réduit la commission des finances suffira encore largement pour payer les travaux qu'il sera possible d'exécuter en 1904. La défense nationale dit-il, sera d'autant plus sauvegardée que les finances nationales le seront davantage.

M. PELLETAN insiste. Il s'agit de constituer les approvisionnements de Bizerte.

M. DUBOST fait remarquer qu'on pourra faire des approvisionnements pour 2.600.000 francs simplement au lieu de 2.840.000 francs.

Le relèvement est adopté par 196 voix contre 92.

Les chapitres 43 à 45 sont adoptés.

M. PELLETAN demande un relèvement de 346.000 francs au chapitre 46 dont la commission réduit le crédit. Il s'agit de l'établissement d'un point d'appui à la Martinique et de divers travaux dans d'autres établissements maritimes coloniaux, notamment d'établissement de défenses mobiles à Diego-Suarez et au Tonkin.

M. CUVINOT proteste contre ces projets de travaux qui ne figurent dans aucune loi et qu'on ne peut approuver sans en connaître l'importance.

M. DUBOST dit que la réduction porte sur un crédit de près de 14 millions, elle est sans danger.

M. PELLETAN insiste. On compromet, dit-il, la défense nationale.

Le relèvement est voté.

On passe aux chapitres suivants.

M. MAGNIN, président de la commission, annonce que celle-ci renonce à ses autres réductions.

Les derniers chapitres sont adoptés avec les chiffres de la Chambre, ainsi que le budget de la caisse des invalides de la marine.

L'Instruction publique

On aborde l'examen du budget de l'instruction publique.

M. Ch. DUPUY a la parole sur le décret du 10 novembre 1903 relatif à la réorganisation de *l'Ecole normale supérieure.*

L'orateur reconnaît l'utilité qu'il y a à donner aux candidats à l'agrégation une éducation pédagogique, mais il craint que la réforme réalisée, si elle sert les candidats à l'agrégation de Paris, ne nuise à leurs compétiteurs de province.

Il voudrait qu'on ne donnât l'éducation pédagogique qu'à des agrégés déjà en possession de leur diplôme.

Il demande, d'autre part, au ministre de rassurer les candidats de province.

M. CHAUMIE justifie la réforme qu'il a effectuée avec l'assentiment de toutes les personnalités compétentes.

M. WALLON. — Tous ceux des agrégés que j'ai vus sont hostiles à votre réforme.

M. LINTILHAC. — Je puis affirmer que tous, dans l'Université de Paris, l'approuvent entièrement.

Les 71 premiers chapitres du budget de l'instruction publique *sont adoptés*, puis la suite de la discussion est renvoyée à samedi matin.

La séance est levée à sept heures.

L'Affaire Dreyfus

LE FAUX DE L'ETAT-MAJOR

Paris, 24 décembre. **— La commission de revision** s'est réunie, à une heure, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Durand, conseiller à la Cour de cassation, pour entendre les conclusions du rapport de M. Mercier, directeur des affaires civiles, sur la demande en revision faite par le capitaine Dreyfus.

Avant de statuer sur ces conclusions qui, s'appuyant sur trois ordres de faits principaux, tendent, à la recevabilité de cette demande, la commission a fait introduire le capitaine Targe, officier d'ordonnance du général André, ministre de la guerre, qu'elle avait convoqué dès hier soir.

Le capitaine Targe, qui a procédé avec le ministre de la guerre à l'enquête sur les faits qui ont motivé la demande actuelle en revision, avait apporté un assez volumineux dossier. L'exposé des *recherches auxquelles il s'est livré* et les explications qu'il est en état de donner aux membres de la commission sur différentes pièces, rendirent sa déposition assez longue. Elle a duré jusqu'à quatre heures et demie.

A six heures moins dix, la commision avait terminé son étude de l'Affaire.

Sous toutes réserves, nous croyons pouvoir dire que la Commission a retenu deux faits nouveaux : 1° Grattage de la date d'un télégramme ; 2° Dans le fameux document qui a servi deux fois à amener la condamnation de Dreyfus *Cette canaille de D...*, il y avait en réalité : *Cette canaille de P....*

Ce sont les faussaires de l'état-major qui ont transformé P.... en D.... n'étant pas à un faux près.

A l'unanimité, la Commission a émis l'avis qu'il y avait lieu à révision du procès Dreyfus.

Le dossier sera transmis demain au procureur *général près la Cour de cassation.*

PHARMACIENS ET MORPHINOMANE

Paris, 24 décembre. — La 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Séré de Rivières, a statué aujourd'hui sur des poursuites dirigées par le parquet contre plusieurs titulaires successifs d'une pharmacie, sous la prévention de délivrance de morphine et de cocaïne, sans ordonnance médicale.

Le plaignant — et la victime — était un graveur, M. Walschleger. Ce morphinomane, à qui l'emploi de la morphine avait été conseillé par un des pharmaciens pour calmer des douleurs stomacales, en était arrivé à absorber jusqu'à un gramme de morphine en poudre par jour. Il lui en a été délivré ainsi pour environ 6.000 fr.

Il tomba dans un état lamentable et devint incapable de tout travail.

Les prévenus ont été condamnés à des peines variant de trois mois de prison à 500 francs d'amende — *pour infraction aux lois sur la pharmacie*, et aussi pour blessures par imprudence.

Le graveur, partie civile, que Me Cornet assistait a obtenu 4.000 fr. de dommages-intérêts, sur les 30.000 qu'il sollicitait.

Responsabilité de détournements

Paris, 24 décembre. — En 1895 et 1896, de nombreux détournements ont été commis dans le département de la Drôme.

Un sieur Luc, employé dans les bureaux de l'ingénieur en chef à Valence, préparait des **mandats fictifs, établis au nom d'un prétendu** *entrepreneur domicilié dans l'arrondissement* de Die ou de Montélimar. Il inscrivait ensuite ces mandats sur les registres de la préfecture *et les soumettait à la signature du préfet.* Puis il les faisait figurer sur les bordereaux adressés au trésorier général. Dès qu'ils revenaient, *visés par ce comptable, il les retirait et allait* lui-même les toucher à la recette de Montélimar ou de Die.

Dès le premier payement, il avait eu soin de justifier de sa prétendue identité auprès des deux receveurs, grâce à des papiers fabriqués ou empruntés.

Le montant total des détournements atteignait plus de 61,000 francs, quand Luc prit la fuite.

Il s'agissait de savoir quelle était dans cette affaire la responsabilité des comptables.

Le 18 septembre 1900, le ministre des finances prit une décision déchargeant le trésorier général, M. Combier, de toute responsabilité directe et personnelle, et déclarant MM. Jossaud et Greliche, anciens receveurs de Die et de Montélimar, responsables jusqu'à concurrence du tiers du montant versé par eux au sieur Luc. A leur défaut, le trésorier général était tenu de garantir subsidiairement ces reversements.

Cette décision du ministre des finances a été déférée au Conseil d'Etat qui a statué dans sa dernière séance.

La haute assemblée n'a pas admis la solution adoptée par le ministre.

Elle a constaté que les deux derniers mandats encaissés par le sieur Luc, l'un de 11,100 et l'autre de 11,070 francs, ne mentionnaient, lors de leur remise au trésorier général, que les sommes de 1,100 et 1,070 francs en toutes lettres. Le trésorier général y apposa son visa malgré un blanc ménagé à dessein par le sieur Luc, et qui a permis à ce dernier de faire précéder du mot onze les sommes à payer, sans que cette addition fût de nature à éveiller les soupçons des receveurs particuliers chargés d'effectuer le payement. Cette négligence a eu pour effet le versement aux mains du sieur Luc d'une somme de 20,000 francs en sus du montant du total de celles figurant à l'origine sur les deux mandats revêtus du «bon à payer» de la Trésorerie générale.

Le Conseil d'Etat, d'ailleurs, a pensé que la responsabilité du trésorier général ne devait pas être limitée à ces 20,000 francs, et qu'elle résulte en outre d'un défaut de surveillance de sa part sur les conditions dans lesquelles ses subordonnés procédaient à la constatation d'identité des parties prenantes, laquelle est expressément mise à leur charge par les règlements.

L'arrêt du Conseil d'Etat réforme donc la décision ministérielle et met la moitié du déficit **à la charge personnelle du trésorier général.**

En ce qui touche les deux receveurs particuliers, le Conseil d'Etat a estimé que, s'il y a lieu de leur tenir compte de la régularité apparente de toutes les pièces justificatives produites par le sieur Luc lorsqu'il s'est présenté à leur guichet, ils ont eu le tort d'accepter de lui des justifications d'identité insuffisantes. Ils supporteront donc définitivement le quart du déficit : le trésorier général est d'ailleurs déclaré garant de l'exécution de cette condamnation.

Lettre Parlementaire

L'ŒUVRE RÉPUBLICAINE & SOCIALE

Le Budget. — Les lois démocratiques et ouvrières. — Le service de deux ans. — Les retraites. — L'arbitrage obligatoire. — L'Etat et les Eglises. — Moissons prochaines.

Le budget sera voté à la fin de décembre. Toute la session ordinaire du Parlement, depuis le 15 janvier jusqu'au 15 juillet, soit, en tenant compte des vacances de Pâques, une période de cinq mois, se trouvera complètement libre ; et pour quiconque suit de près ou de loin la vie parlementaire, cette liberté apparaît comme la plus haute garantie que les partisans des réformes puissent souhaiter.

L'avenir de la République est tout entier dans la réalisation des promesses que ce régime a fait concevoir à ses partisans. Constatez s'il vous plaît que nos adversaires n'ont pas contre nous d'argument plus redoutable que de nous reprocher la prétendue stérilité des institutions parlementaires. Ils disent d'un air narquois aux foules qui consentent à les écouter : « N'êtes-vous point las d'être dupes, et ne voyez-vous point que l'on ne vous annonce des réformes que pour ne vous les donner jamais ? »

Cette accusation est injuste. La République qui assure depuis trente-trois ans une prospérité matérielle évidente, après avoir relevé la France de ses ruines, n'a-t-elle pas organisé en ce pays l'instruction primaire, l'assistance et la liberté ? Les journaux qui font son procès lui doivent leur droit de tout imprimer librement. Les réunions publiques où l'on injurie la République ne pourraient point assembler les citoyens si elle n'existait pas ; et les associations qui groupent des intérêts souvent hostiles au régime n'auraient pu se former sans lui.

C'est la République qui, dans l'ordre social, par ses lois sur l'hygiène des établissements industriels, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, sur les garanties contre les accidents du travail, sur les délégués mineurs, sur les prud'hommes, a résolu les plus âpres des aspects immédiats que présente la question sociale. Elle a organisé la protection des enfants du premier âge, l'assistance médicale gratuite. *Elle a multiplié les* établissements de préservation et d'éducation. Son œuvre est immense.

Mais cette œuvre est incomplète et les problèmes les plus graves nous pressent de toutes parts. Après les années de lutte que nous venons de traverser, voici que des sujets d'étude très importants appellent notre attention. Les Chambres se sont résolues à les entreprendre. Un programme plus étendu que tous ceux d'autrefois se présente à son activité. Les projets de loi que l'ancienne législature n'avait pu mener à bout sont repris. Les commissions travaillent.

L'une d'elles vient de rapporter la proposition qui tend au rachat de deux réseaux de chemins de fer. Une autre tient prête la réforme des patentes qui, du jour au lendemain, peut entrer en discussion. La commission des réformes fiscales essaie de choisir entre les deux ou trois formules d'impôt sur le revenu qui lui sont soumises et peut-être terminera son travail dans les premières semaines de 1904. Sur ce point l'opinion de la majorité est faite. L'impôt sur le revenu sera voté à la Chambre avant le milieu de l'année.

Le Sénat a adopté le service de deux ans, réforme capitale de notre régime militaire. Le projet ainsi préparé est soumis depuis trois mois à la commission de l'armée à la Chambre. Il verra le grand jour de la discussion publique dès que le rapporteur, M. Berteaux, aura publié son travail qui sera, dit-on, une œuvre considérable.

L'œuvre de la reconstitution de notre armée sur des bases égalitaires suffirait à l'honneur d'une législature. Nous la verrons accomplie avant l'année 1905. La réforme des conseils de guerre, celle de nos grandes écoles d'officiers suivra immédiatement.

Sous la présidence de M. Millerand, une commission parlementaire très active prépare un projet définitif pour l'institution des retraites ouvrières. L'étude en est très avancée et ne différera guère du texte que l'ancien ministre du commerce avait déjà présenté.

N'oublions point que la Chambre a établi l'assistance universelle pour la vieillesse. Il appartient au Sénat de donner une sanction à cette œuvre magnifique.

Pour résoudre les conflits du travail, l'établissement de l'arbitrage obligatoire en cas de grève fait l'objet d'une proposition savante et bien inspirée. Pour donner aux syndicats toute leur valeur active, un texte qui tend à les investir de capacités juridiques et commerciales sera prochainement rapporté.

Voilà certes, les éléments d'une tâche sociale de premier ordre. Nous la verrons bientôt réalisée.

M. Briand, chargé par ses collègues de présenter une formule capable de rallier tous les suffrages républicains au projet de séparation des Eglises et de l'Etat ne doute point qu'il n'aboutisse au cours des premiers mois de la prochaine année. Un grand débat s'ouvrira sur cette question. Le vote de la Chambre ne fait aucun doute et si nous n'osons espérer une solution favorable à la liberté dans le cours de la législature actuelle, la question tout au moins se trouvera posée pour l'avenir et sera probablement en 1906 la plate-forme même des élections.

Cependant le gouvernement se préoccupe de donner le dernier coup à l'enseignement congréganiste. Un effort énergique va briser entre les mains de l'Eglise son plus fort instrument de domination. Grand sujet offert prochainement aux délibérations parlementaires !

Avons-nous tout énuméré ? Non, certes. Mais ces indications ont dû suffire à donner une idée du vaste mouvement d'idées, de doctrines et de réformes qui va remplir ces longs loisirs que la Chambre s'est donnés en votant le budget de bonne heure. De grands espoirs nous sont désormais promis. Il faut que l'opinion républicaine soutienne et presse ses représentants. Une immense moisson démocratique est à ce prix.

Faits Divers

HORS RÉGION

GRAVE ACCIDENT DU TRAVAIL

Cherbourg, 24 décembre. — Une équipe d'ouvriers était occupée à charger de cailloutis la cale du vapeur *Deux-Frères*, lorsque la passerelle se rompit, entraînant quatre hommes, qui furent précipités au fond du navire, d'une hauteur de six mètres. Les blessés ont été relevés avec des contusions, des fractures et des lésions internes. Deux d'entre eux ont été transportés à l'hôpital. Leur état des grave.

Collision de tramways

Paris, 24 décembre. — Cette après-midi, vers deux heures et demie, un tramway de la ligne Concorde-Bonneuil, a heurté sur le quai Montebello, un tramway de la ligne Vitry-Châtelet.

Cinq voyageurs du tramway d'Ivry ont été blessés. Après un pansement à l'Hôtel-Dieu, ils ont regagné leur domicile.

DANS LA RÉGION

LES GREVES

A Tourcoing

LA GREVE DE LA FILATURE BARATTE

Les grévistes ont fait placarder en ville l'affiche suivante :

« A la population tourquennoise.

Le 5 courant, une grève de 56 ouvriers fileurs, rattacheurs et bâcleurs se déclarait à la filature A. Baratte et Cie, rue de Roubaix.

Le motif était que le patron voulait renvoyer la moitié des ouvriers pour cause de manque de travail.

Les ouvriers préféraient travailler à tour de rôle, ils envoyaient au patron une délégation pour lui parler dans ce sens.

Plusieurs lettres très courtes lui furent envoyées par le Syndicat de la Filature, lui demandant de revenir sur sa détermination et en lui expliquant surtout la misère dans laquelle se seraient trouvés les 26 ouvriers renvoyés en plein hiver ; rien n'y fit.

Cependant les ouvriers demandèrent à l'Administration municipale de bien vouloir intervenir en leur faveur et le mardi 15 courant, un accord intervint dans lequel le patron s'engageait à reprendre tous les ouvriers et en les faisant travailler alternativement sur quatre métiers pour commencer, en attendant les bobines de préparation qui ne devaient pas tarder à être montées sur les renvideurs.

Mais MM. Baratte et Cie AVAIENT MENTI A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE AINSI QU'AUX OUVRIERS.

On ne les fit travailler que sur deux métiers, de façon à n'avoir de travail qu'une journée et demie par semaine, alors que les bobines de préparation prenaient un autre chemin et qu'ils refusaient à laisser monter des parties qui se trouvaient derrière les métiers.

Dans ces conditions, que devaient faire les ouvriers ?

Les rattacheurs pouvaient-ils vivre avec un salaire de CINQ FRANCS CINQUANTE par semaine ?

Ils décidèrent la grève pour le mardi 22 décembre et invitèrent les ouvrières, par esprit de solidarité, à faire cause commune avec eux.

La réponse ne s'est pas fait attendre.

Sur une dénonciation du patron six ouvriers furent arrêtés pour soi-disant *entraves à la liberté du travail*, alors qu'il faudrait lire : ENTRAVES A LA LIBERTE DE LA GREVE.

AUX PETITS COMMERÇANTS,

C'est vous qui, toujours, pâtissez des grèves, mais voulez-vous que les ouvriers travaillent dans ces conditions avec un salaire de 5 fr. 50 par semaine ?

Nous avons une meilleure idée de vos sentiments, *vous direz que les ouvriers ne doivent pas* seulement être des bêtes de somme, mais qu'ils doivent vivre en travaillant. S'ils ne gagnent pas leur salaire, ils ne pourront pas non plus vous payer.

OUVRIERS ET PETITS COMMERÇANTS,

Vous ne laisserez pas porter ce défi à la classe ouvrière tourquennoise, et puisque l'Administration municipale autorise les ouvriers à quêter en ville, vous vous rendrez solidaires d'eux, en leur venant en aide par votre obole.

Les ouvriers de la filature Baratte et Cie

P.-S. — Les adhérents du syndicat de la Filature sont convoqués *en assemblée générale*, le dimanche 27 décembre 1903, à cinq heures précises du soir.

Ordre du jour : Mesures à prendre concernant la grève de la Filature Baratte »

Au Pont-de-Nieppe

Dans une réunion tenue hier matin par les grévistes du Pont-de-Nieppe, les ouvriers qui avaient repris le travail avant leurs camarades, sont venus leur présenter des excuses et fait promesse de lutter jusqu'au bout comme eux. Ces choses ne se seraient pas produites si les agents de M. Jeanson ne racolaient pas par tous les moyens plus ou moins honteux. *Laissons-les continuer* leur triste besogne et ne nous laissons pas prendre dans leurs pièges.

Le Conseil municipal s'est réuni ce matin et a nommé une commission chargée de faire distribuer quelques secours, tels que pains et charbon aux grévistes. Cette commission est composée de deux conseillers et de M. Vanuxem, adjoint au maire.

Le Comité de la grève tient à remercier tout particulièrement au nom des grévistes, M. Gilquin et M. Lheureux, conseillers municipaux, qui ont affirmé le plus la nécessité de venir en aide aux grévistes ; il espère qu'ils ne s'arrêteront pas *en si bon chemin.*

Solidarité ouvrière

Le docteur Theillier, à Nieppe, 2 fr. — Un receveur d'assurance, 1 fr.

Au Cateau

Grève des Tisseurs du Cambrésis

La grève continue dans le plus grand calme. Les grévistes se réunissent tous les jours en la salle de gymnastique où le secrétaire adjoint et le trésorier leur donnent connaissance de tous les faits qui concernent la grève, les distributions et la correspondance.

Mercredi le citoyen Carlier, de Vertain, invité *par le Comité de la grève prononça devant les* grévistes un discours dans lequel il retraça toutes les péripéties de la démocratie.

Carlier montre cette bourgeoisie toujours avide de lucre, de gain et de convoitise luxueuse, se servant des prolétaires pour édifier d'immenses fortunes. Il met en garde les ouvriers contre les agissements de certains bourgeois qui auraient tout intérêt à ce que les ouvriers n'aient pas satisfaction.

Claisse et Magniez, à tour de rôle, donnent connaissance de la correspondance et des pourparlers de la veille avec le juge de paix et M. Lozé. Comme Carlier, ils engagent les ouvriers, tout en défendant énergiquement leurs revendications, à se maintenir dans le plus grand calme.

Carlier entonne l'*Internationale* qui est reprise *en chœur par tout l'auditoire. Puis, après que* la grève fut acclamée par toute l'assistance, la sortie s'effectua dans le plus grand calme.

LETTRE DU JUGE DE PAIX

Voici la lettre que le Juge de Paix a adressée aux délégués de chez D'Halluin :

Le Cateau, le 23 décembre 1903.

J'ai l'honneur de vous donner communication d'une lettre qui m'est adressée de Roubaix par MM. D'Halluin Lepers et Cie. En voici le texte :

Roubaix, le 22 décembre 1903.

Monsieur le Juge de Paix de Le Cateau,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 courant adressée à notre directeur du Cateau. Vous le convoquiez pour le 21 à 10 heures et demie. Votre lettre est arrivée trop tard pour qu'il puisse nous en référer et recevoir nos instructions. Nous nous empressons d'y répondre.

» Nos ouvriers se sont en effet mis en grève le *samedi 12 courant, à la rentrée de 9 heures*, cédant aux menaces d'ouvriers grévistes étrangers.

» Nous devons vous dire que le jeudi précédent, l'un de nous avait réuni tous nos ouvriers dans la salle du tissage, leur avait fait part de notre intention de donner, lors de l'application de la loi de 10 heures, une majoration proportionnelle à la *demi heure de travail, au moins sur la plupart* de nos genres ; la satisfaction a paru générale et aucune *observation n'a été faite.* Nous devons donc conclure que si nos ouvriers se sont mis en grève, *ce fut sous l'empire d'une pression énorme* du dehors qui a duré de vendredi matin à 5 heures jusqu'au samedi à 9 heures, heure à laquelle ils se sont laissés entraîner, sauf vingt ouvriers, qui au tiers suivant, n'ont pas osé non plus rentrer.

» Depuis jeudi 17 courant, une moyenne de quarante ouvriers travaillent et s'il n'en rentre pas davantage c'est parce qu'ils n'ont pas osé rentrer.

» Si la liberté du travail existait réellement, nous sommes convaincus que le travail serait repris au complet. Après ces explications, nous croyons devoir vous dire que nous désirons comme *par le passé* traiter les questions professionnelles avec nos ouvriers à l'usine. Notre directeur a reçu leur délégation chaque fois qu'elle s'est présentée et nous sommes disposés à venir nous mêmes nous entendre avec nos ouvriers, mais quand ils auront repris le travail. Nous vous remercions de vos bons offices et regrettons de ne *pouvoir les accepter.*

» Veuillez agréer, Monsieur le Juge de Paix, etc.

» (Signé) : D'HALLUIN-LEPERS.

Je dois vous prévenir que j'ai eu l'occasion d'avoir une entrevue avec un employé de l'usine D'Halluin ; j'ai été très surpris d'apprendre que les salaires que vous m'avez indiqués, ne correspondent pas avec ceux de vos patrons. Certains ouvriers gagnent jusqu'à quatre francs par jour, notamment Constant Bauduin et l'un de vos délégués, Emile Diot ; d'autre part, il m'a déclaré que le salaire minimum d'une journée de travail pour l'ouvrier est de 2 fr. 50.

Veuillez agréer, etc..

Le juge de paix,
V. DEVILLERS

LETTRE DE CLAISSE AU MAIRE DU CATEAU

Le Cateau, 24 décembre 1903.

Monsieur Martinet,

Maire de la ville du Cateau.

Le comité de la grève a décidé de vous transmettre les propositions transitoires suivantes que nous vous prions de transmettre à MM. Maurel-Leclercq et Cie :

Le Comité accepterait la reprise du travail dans *les conditions suivantes :*

Suppression de la prime qui serait transformée en une augmentation fixe de 10 % répartie sur tous les ouvrages tissés dans l'usine,

Maintien de l'augmentation de 5 % accordée lors de la cessation du travail,

Nouvelle augmentation de 5 % et nomination d'une commission mixte composée de patrons et d'ouvriers pour établir le tarif qui devrait être appliqué le 1er avril prochain.

Il est bien entendu, Monsieur le maire, que le comité de la grève maintient toutes les revendications secondaires numérotées de 1 à 14.

Dans l'espoir, Monsieur le Maire, que vous apporterez toute votre influence pour terminer ce conflit aussi désastreux pour les deux parties, veuillez agréer, etc.

Pour le comité de la grève :
Le secrétaire,
U. CLAISSE.

A Neuvilly

La grève continue dans le plus grand calme, quoique la patronne de l'Usine ait par une certaine provocation essayé de soulever les esprits. La voici toute crue :

A l'Usine Cayez, les ouvriers sont payés tous les 8 et 22, mais l'argent qu'ils reçoivent le 22, ils l'ont gagné avant le 9 et vice versa.

Donc, hier, 23, c'était quinzaine à l'Usine Cayez *quoique depuis le 7 les ouvriers sont en grève.* C'est ici que se passe un fait singulier qui a provoqué la réprobation générale aussi bien chez les ouvriers grévistes que dans toute la population de Neuvilly.

Mme Cayez, pour maintenir ses ouvriers sous sa main de fer, « leur fait quelquefois certaines avances ? Ou bien vend des étoffes à crédit qu'ils doivent payer par dizième. »

Hier donc, les ouvriers qui devaient toucher leur travail d'avant le 7 décembre furent très surpris, pour ceux qui avaient touché de l'avance ou avaient acheté des étoffes, de ne rien recevoir, la riche patronne ayant tout retenu. Nous savons même *que certaine jeune fille ayant plus de 20 fr.* à recevoir n'a pas touché un sou quoiqu'elle n'ait aucune avance ou achat d'étoffe portée sur son livret.

Comme on le comprend, ce procédé surexcita les esprits dans toute la commune.

Le Comité de la grève en a appelé au juge de paix. Nous espérons que ce dernier donnera raison aux ouvriers auxquels, suivant la loi, on ne doit pas retenir plus d'un dizième sur les salaires.

Une bagarre à Boulogne

Dans la nuit de dimanche à lundi, un jeune couvreur, Eugène Dupont, 18 ans, se trouvait avec sa sœur et des amis au bal de la Carotte. Un individu invita la sœur de Dupont à danser. Refus de celle-ci et colère de l'inviteur, qui a nom Pierre Goulet.

Une querelle s'ensuivit, au cours de laquelle Goulet menaça Dupont de lui « faire son affaire. »

Vers une heure, ce dernier regagna son domicile avec un ami ; passant rue de la Glacière, deux individus bondirent sur eux, et à la lueur blafarde des becs de gaz, des lames de couteaux brillèrent. Et avant même qu'il eût le temps de se mettre sur la défensive, Dupont poussait un cri et s'affaissait sur la chaussée, tandis que ses agresseurs prenaient la fuite.

Dupont venait d'être frappé derrière la tête et un peu au-dessus de la nuque d'un violent coup de couteau ; une seconde blessure profonde de quatre centimètres lui a été faite par Goulet entre les deux omoplates.

Dupont, reconduit chez lui, fut ensuite transporté à l'hôpital, où il fut admis d'urgence.

Sauf complications imprévues, on espère le sauver.

La police se mit aussitôt à la recherche des agresseurs et les cueillit au lit. L'un d'eux a 19 ans, c'est Goulet, le plus compromis dans l'affaire. Son complice est un sieur Honoré Flahaut.

Les deux malandrins ont été immédiatement écroués.

Accident mortel aux usines [illegible] à Boulogne

Plusieurs charpentiers étaient occupés à la démolition de fours qu'ils avaient reliés entre eux par un échafaudage formé de gros madriers. Entre ces madriers se trouvait un tube métallique pesant plus de 4.000 kilos ; celui-ci chancela, puis tomba.

Dans sa chute il ébranla les madriers. Un ouvrier, Remy Royon, qui se trouvait sur l'un d'eux, *perdit l'équilibre et tomba.* La tête porta contre un rail, le crâne fut ouvert et la cervelle jaillit à plusieurs mètres de distance.

La mort fut instantanée.

Remy Royon était veuf et âgé de 58 ans. Il laisse cinq *enfants.*

Braconniers contre gardes à Saint-Amand

Echange de coups de feu. — Une arrestation.

La nuit dernière, les gardes-chasse Félix Echevin, 20 ans, Edmond Echevin, 45 ans, Paul Coudoux, 41 ans et J.-Bte Coudoux, 69 ans, ayant entendu des coups de feu dans la direction du champ du Carme, sur la chasse de M. Mériaux, se sont dirigés de ce côté.

Soudain, ils virent sortir d'un taillis quatre braconniers qui, les apercevant, prirent la fuite. Echevin lâcha son chien.

A ce moment les braconniers firent feu sur les gardes par trois fois. Paul Coudoux riposta ; trois coups de feu furent de nouveau tirés sur eux, les autres gardes firent feu à leur tour dans la direction des fuyards.

Aucun des gardes ne fut blessé. On ne sait s'il en est de même pour les braconniers.

Deux des gardes allèrent se poster au pont Julie où les braconniers devaient vraisemblablement passer, tandis que deux autres allaient prévenir la gendarmerie.

Les braconniers vinrent en effet à passer au pont et gardes et gendarmes s'élancèrent à leur poursuite ; Paul Coudoux saisit l'un d'eux par son paletot, mais ce vêtement lui resta

---

dentes et fortes, et la courte liaison qui en avait été le résultat.

Que d'instants radieux, que d'épanchements du cœur, que de promesses aussitôt foulées aux pieds !

Et pourtant que de soumission, de bonté sincère et de désintéressement chez cette pauvre Hélène !

Comme elle était confiante, généreuse et douce !

Quelle voix, quels regards et quels sourires lui ouvraient le ciel de l'amour !

Et comme elle venait de tout lui apprendre en peu de mots, elle qui n'avait jamais laissé échapper une plainte, lorsqu'elle lui avait dit :

— Ma mère voulait me retenir, mais quand elle a compris que je me jetterais à l'eau, elle m'a laissée aller.

Donc elle l'aimait, elle, passionnément.

Il prit sa main et la pressa contre sa poitrine, en lui disant :

— Il faut me pardonner, Hélène ! Tu sais, moi aussi, je t'aimais, et puis le service militaire est venu. J'ai été entraîné dans le tourbillon...

Elle retira doucement sa main de celle du comte et répondit :

— Je n'en veux pas .. A quoi bon réveiller ce qui est mort depuis si longtemps ? Chacun a sa destinée...

Elle fit un geste de dégoût :

— La mienne est atroce, reprit-elle. Il y a des heures où je voudrais être ce que ma pauvre Marie sera bientôt. Mais il me fallait la soutenir et notre mère aussi, trop âgée pour travailler et qui mourrait de faim sans moi.

Et vivement elle changea de sujet.

— Et vous ? demanda-t-elle. Toujours heureux ? Toujours riche ?

—Heureux, fit-il en reprenant son accent lent et tranquille, ma pauvre Hélène, je ne sais pas. Cela dépend de ce qu'on entend par le bonheur...

Elle parut étonnée et dit non sans *ironie :*

— Est-ce qu'on ne vous aimerait plus ? Cependant ce fut bien un mariage d'amour que *le vôtre. Ah ! si vous m'aviez aimée, moi,* autant que l'autre !

— Qu'aurais-tu fait

— Vous me le demandez ?Ne le savez-vous pas ?

Elle ajouta très bas :

— Ne vous ai-je pas dit que *je n'ai* rien oublié... Est-ce que ça s'oublie un premier amour ? J'aurais vécu uniquement pour vous, pour votre *bonheur... J'aurais été votre compagne, votre amie, votre servante !...* Depuis je n'ai eu qu'un but, m'étourdir.

Ses traits se contractèrent subitement et d'un geste violent elle écarta ces souvenirs.

Et revenant à sa question :

— Je ne vous crois pas, fit-elle avec douceur. Vous êtes toujours heureux Il n'est pas possible qu'on ne vous aime pas.

— Admettons-le, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne suis plus riche.

— Bah !

Il répliqua en haussant les épaules :

— Et même, ma petite Hélène, je t'affirme que je suis aussi pauvre que toi...

— Vous !

— Peut-être plus, parce que mes biens vendus, sans exception...

— Annebault ! s'écria-t-elle, les yeux agrandis par la surprise.

Le château et le domaine du comte représentaient pour la fille du bûcheron des valeurs tellement incalculables, fabuleuses, qu'on n'en pouvait voir la fin, impossibles à dissiper, à moins d'un cataclysme universel.

Il déclara placidement :

— Annebault comme le reste.

— Mais ..

— Puisque je te le dis. Tout liquidé, il ne me restera que des dettes

— Oh !

—Du moins j'en ai peur.

Ils demeurèrent silencieux.

Hélène se rongeait les lèvres en se demandant s'il raillait ou s'il parlait sérieusement.

L'invraisemblance d'une telle catastrophe, une fortune de millionnaire détruite en si peu de temps, étourdissait la pauvre fille, pour laquelle les quelques louis qui lui permettaient de vivre avaient été de tout temps *si durs à gagner.*

Sa sœur dormait toujours, ou plutôt elle était plongée dans une sorte d'anéantissement *produit par son extrême faiblesse.*

Sa figure, aux joues creuses, aux pommettes saillantes, exprimait, dans ce sommeil maladif, les souffrances endurées pendant les dix années de sa vie de paria et d'esclave dans les soupentes, les sous-sols enfumés, les mansardes ou les étroites cuisines, grandes comme des armoires, dans les prisons enfin leil où s'entassent les innocents damnés de *mesquines, sans air,* sans espace et sans soleil, cet enfer qu'est toute grande cité moderne.

Elle la contempla d'un œil sec, habitué à ces spectacles déjà vus tant de fois, où il y avait cependant une compassion profonde et aussi de la révolte contre le sort qui l'accablait.

Le comte Jacques était allé à l'autre extrémité du compartiment, et, penché à la portière, il fumait au dehors une cigarette qu'il venait d'allumer.

Elle reporta son regard sur cet homme qu'elle avait aimé avec tant d'abandon, qu'elle aimait toujours uniquement, qui seul tenait vraiment une place dans son cœur, tout son cœur même, et dont le souvenir la poursuivait sans relâche depuis que le caprice qui les avait unis s'était dissipé, comme la brume des prairies sous un rayon de soleil.

Elle se disait que c'était la comtesse, cette Angèle Duvernet, la fille d'un simple capitaine retraité, qui avait pris sa place et l'avait *chassée d'Annebault.*

Une rage de jalousie et de haine fermentait dans sa tête.

Elle haïssait la femme autant qu'elle avait aimé le mari.

Soudain, il se retourna, après avoir jeté sa cigarette au dehors, et, s'asseyant dans un coin, il demeura pensif.

Ses idées s'assombrissaient de nouveau.

Quelque force de caractère qu'on puisse avoir, on ne subit pas les effets d'un irréparable désastre sans qu'au moins des nuages *passagers* ne projettent leurs ombres sur nous.

Ce n'était pas seulement la perte de sa fortune qui pesait sur l'esprit du jeune homme, c'était l'aveu qu'il devait en faire le soir même à des amis qui seraient pour lui des *juges, sévères peut-être.*

Il les avait convoqués par une lettre qui ne leur laissait rien pressentir.

Ils devaient dîner avec lui dans ce manoir qui, quelques jours plus tard, passerait en d'autres mains.

Il y avait le curé d'Annebault, l'abbé Pronier, le vieillard indulgent et aimable qui l'avait connu tout jeune, un bon ami de sa famille.

Celui-là il ne le redoutait pas.

Il serait affligé de cette ruine comme d'un malheur qui lui arriverait à lui-même et c'était tout.

Mais il y avait aussi le capitaine Bichard, l'ancien compagnon du père d'Angèle, le vieil officier de marine, intraitable sur les principes, le protecteur de l'orpheline pauvre devenue comtesse d'Annebault, *et dès qu'il con*naîtrait l'étendue du mal, l'abîme de misère dans lequel allait tomber celle qu'il aimait autant que *si elle eût été sa propre fille*, sa surprise, sa déception et sa colère ne connaîtraient pas de bornes.

Enfin ce serait Angèle elle-même qu'il lui faudrait éclairer à son retour.

Les paroles ironiques de la Bretonne rencontrée à l'improviste, comme si un pouvoir mystérieux eût voulu lui ménager un avertissement, lui martelaient le cerveau.

Elle venait de lui dire :

—Etes-vous toujours heureux ? Etes-vous toujours aimé ?

Dans l'entraînement de la vie mondaine qu'il menait depuis des années, il s'était à peine posé cette question.

En avait-il seulement le temps ?

Les courses, le cercle, le jeu, la chasse, la Bourse, le théâtre, les dîners et les bals ne lui laissaient pas un instant de libre.

Il était emporté dans le vertigineux engrenage qui lui broyait l'esprit.

Il se contentait de ce qu'Angèle lui donnait, de ses sourires et de sa soumission, de ses joies d'époux confiant et de ses triomphes de vanité.

Mais quand elle saurait à quelle dure extrémité elle était réduite, que dirait-elle ?

Les questions si courtes d'Hélène, mais si précises, résumaient celles que depuis quelques jours il se posait à lui-même, dans ses anxiétés au sujet de l'avenir.

De son côté, c'était un mariage d'amour qu'il avait contracté, mais pour Angèle leur union n'avait-elle pas été un mariage d'argent ?

L'argent disparu, consentirait-elle à une existence d'aventures, de gêne et d'épreuves ?

Le suivrait-elle, s'il était contraint de s'expatrier pour retrouver une veine, un filon, une mine à exploiter ?

Depuis son arrivée à Paris, elle vivait au milieu d'une foule d'adorateurs, sans céder à leurs obsessions, il s'en croyait certain, mais la misère venue, ne se laisserait-elle pas tenter et aurait-elle le courage de l'affronter avec lui et de le regarder en face ?

Pendant qu'il réfléchissait, Hélène comptait sur le front élevé de son ancien ami les rides qui se creusaient sous l'effort de ces inquiétudes poignantes.

Elle comprenait, au pli amer de ses lèvres, les regrets dont il était envahi, ses craintes et l'amertume de la coupe qu'il avait à vider.

Elle vint s'asseoir auprès de lui, et, d'une *voix où il y avait une infinie tendresse*, elle lui demanda :

— Voyons, dites-moi comment c'est arrivé.

Il hésita une minute.

Certainement, il avait aimé, lui aussi, cette fille de pauvres, mais comme on aime la fleur qu'on respire en passant, qu'on effeuille cruellement entre ses doigts, sans se demander si elle souffre, pour en semer les débris sur le gazon ou le sable des allées.

Depuis longtemps sa pensée ne l'occupait plus.

Sans être jamais sortie de sa mémoire, elle ne lui inspirait qu'une lointaine amitié et presque de l'indifférence.

En la retrouvant perdue, gangrenée par la corruption de Paris, tombée au rang des malheureuses qui vivent de leur dépravation et que le ruisseau ou *Saint-Lazare attendent*, il ne pouvait guère éprouver pour elle qu'une profonde pitié.

Cependant, son accent, si plein d'émotion vraie, trouva le chemin de son cœur.

Il était de ceux qui ne trompent pas et à l'heure où, par un pressentiment secret, il sentait que tout l'abandonnait, que les fausses sympathies dont on l'avait leurré faisaient place au mépris ou à *l'indifférence*, au moment où la terre craquait sous lui, pour ainsi dire, comme si elle eût dû se crevasser et l'engloutir, *les regards d'Hélène dans lesquels il lisait un dévouement de chien fidèle*, le son de sa voix, l'attendrirent et triomphèrent de son orgueil.

(A suivre.)